

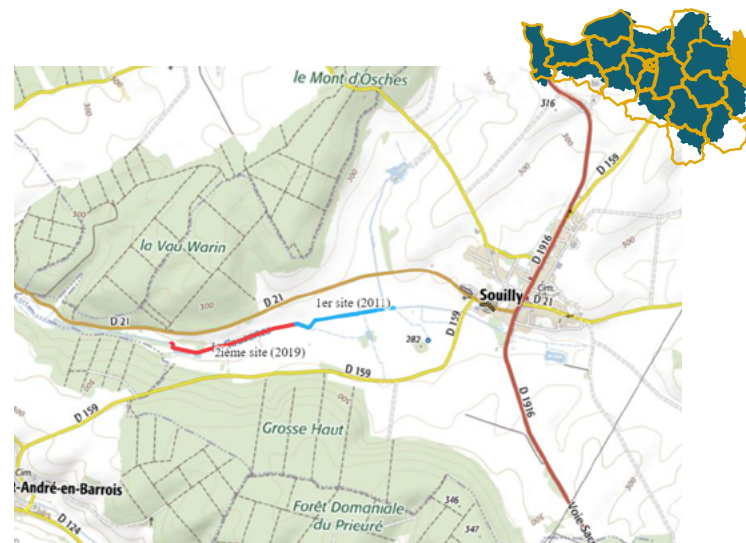
Le contexte

La Cousances est une rivière de première catégorie piscicole, c'est-à-dire qu'elle y accueille des espèces telles que la Truite fario, la Loche franche, le Vairon... Cependant, ce cours d'eau est classé comme étant un **contexte salmonicole «perturbé»** (PDPG de la Meuse, 2006).

Afin de rendre à ce site sa **fonctionnalité piscicole**, l'AAPPMA de Fleury-sur-Aire «Aire et Cousances» et la Fédération de la Meuse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ont mis en place une opération de **diversification des écoulements et des habitats**. Une première phase de travaux a eu lieu en **2011** en tête de bassin de la Cousances.

Malgré ces efforts, une **pêche électrique** effectuée en 2016 démontre d'un manque de zones de frayère sur la partie amont de la Cousances. C'est pourquoi en **2019**, la FDPMA55 a entrepris de prolonger la zone aménagée vers l'aval.

A terme, l'objectif est d'atteindre le **bon état écologique** de la masse d'eau pour 2021 (SDAGE Seine-Normandie).



Coordonnées L93	x : 864 737 m	y : 6 882 855 m
Cours d'eau	Cours d'eau	Cousances
	Code masse d'eau	FRHR196
	Largeur	5,3 m
	Longueur	28,8 km
	Débit moyen	2,53 m3/s
	Pente	3,6 ‰
Problématiques	Catégorie piscicole	1ère catégorie
	Diminution de la fonctionnalité piscicole	
	Absence de zone de frayère	
	Ecoulement homogène	
	Biodiversité	

Les enjeux

- L'objectif est de recréer des **zones favorables à la reproduction** de la truite fario et de ses espèces accompagnatrices.
- Retrouver le **bon état écologique** de la masse d'eau d'ici 2021

Les étapes

2011

Aménagement du premier site en amont

2016

Diagnostic piscicole

2019

Aménagement du second site en aval du premier

Le témoignage

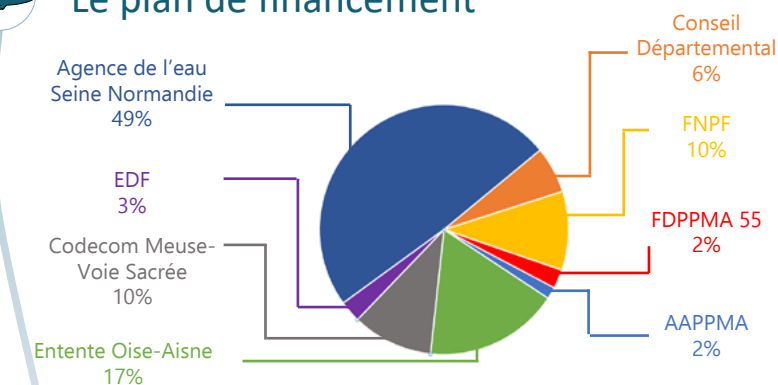
«Par la diversification des écoulements et la recharge alluvionnaire, notre volonté est de proposer à la truite fario des surfaces propices et plus importantes pour frayer naturellement. Cette démarche a déjà porté ses fruits : on a pu observer un retour très rapide des géniteurs.»

Eric Ribet, président de l'AAPPMA «Aire et Cousances»



Site 1 an après travaux, 2020

Le plan de financement



Deuxième site avant travaux, mars 2019



Deuxième site après travaux, novembre 2019



Le descriptif des travaux

2011

- Avant restauration, la ripisylve était complètement absente. La Fédération a donc planté des arbres et des arbustes.
- Restauration de la diversité des écoulements et des habitats : Des déflecteurs ont été installés le long du cours d'eau. Entre le sol et l'enrochement d'ancrage, une couche de géotextile synthétique a été déposée afin de stabiliser la structure.
- Une recharge granulométrique a été faite sur la partie amont du linéaire. Les granulats sont adaptés à la fraie de la Truite. Ils pourront contribuer à la formation de banquette en sédimentant le long du cours d'eau
- Le cours d'eau en rive gauche a été mis en défens par la pose d'une clôture.

2019

Afin de recréer des habitats et des zones de frayère pour les espèces lithophiles, différents aménagements ont été conçus :

- Des recharges granulométriques : des graviers, petits galets d'origine alluvionnaires de 10 à 60 mm ont été déposés sur le fonds.
- Des épis, accompagnés d'une recharge alluvionnaire. Ces épis ont été faits en bloc de calcaire de 200 à 300mm.
- Des seuils de fonds submergés avec une recharge alluvionnaire



Le coût du projet

Premiers aménagements : 23 840.47 € TTC
Seconds aménagements : 9 634.80 € TTC



Contactez le responsable technique de l'action :
pdp@peche55@gmail.com



Recharge alluvionnaire, 2011



Site 1 avant travaux, 2010



Création de banquettes minérales, novembre 2019



Le gain écologique

2019

Les travaux sont trop récents pour apprécier le gain écologique de l'action



Deuxième site après travaux, novembre 2019



L'attention particulière

C'est le diagnostic piscicole réalisé en 2016 qui a permis de démontrer le faible nombre de frayères fonctionnelles pour la truite et ses espèces accompagnatrices. Ce qui a ainsi permis d'initier la seconde phase de travaux.



Les clés de la réussite

En parallèle des seconds aménagements se sont déroulés un entretien de la ripisylve par le syndicat de rivière (Sm3a).



- Les premiers aménagements de 2010 se sont parfaitement adaptés aux paysages : la végétation a repris le dessus.
- L'AAPPMA locale se charge du suivi des aménagements
- Les premiers travaux de 2011 n'ont pas suffi à restaurer la fonctionnalité du cours d'eau.